



CHOIX DES PÊCHEURS CONCERNANT LA RETENUE D'IMPÔT À LA SOURCE

Qui peut utiliser ce formulaire

Si vous êtes un pêcheur autonome, vous pouvez choisir de faire retenir l'impôt à la source. Pour faire ce choix, remplissez ce formulaire avec l'une des personnes suivantes qui est votre employeur désigné :

- l'acheteur du produit de votre pêche;
- l'agent de l'acheteur;
- toute autre personne qui vous paie pour le produit de votre pêche.

Votre employeur désigné doit retenir à titre de retenues d'impôt, 20 % de tout montant qui vous sera payé à compter du jour où vous faites le choix jusqu'à la fin de l'année civile.

Pouvez-vous faire ce choix pour plus d'un employeur désigné?

Oui. Toutefois, si vous voulez que plus d'un employeur désigné retienne l'impôt à la source, vous devez produire un formulaire distinct pour chacun de vos employeurs désignés.

Votre numéro d'assurance sociale (NAS)

Selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*, vous devez fournir sur demande votre NAS à toute personne qui établit un feuillet de renseignements à votre nom. Si vous n'avez pas de NAS, vous devez en faire la demande à un bureau des Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Que devez-vous faire avec le formulaire rempli?

Remettez le formulaire rempli à votre employeur désigné.

Qu'arrive-t-il une fois que vous avez produit votre formulaire de choix?

Une fois que vous avez remis le formulaire à l'employeur désigné, celui-ci doit retenir et déclarer les retenues d'impôt et nous les verser.

Pour plus de renseignements

Si vous désirez plus de renseignements, consultez le publication T4001, *Guide de l'employeur – Retenues sur la paie : Renseignements de base*. Vous pouvez également visiter notre site Web au www.arc.gc.ca ou composer **1-800-959-7775**.

À être complété par pêcheur, en lettres majuscules.

Votre nom de famille		Prénom et initiale(s)			Numéro d'assurance sociale			
Adresse								
Ville			Province ou territoire				Code postal	
Nom de l'employeur désigné						Numéro d'entreprise		

Choix

J'autorise l'employeur nommé ci-dessus à retenir 20 % de tous les montants qui me sont payés ou qui sont versés à mon profit par suite de la cession par vente ou autrement du produit d'une pêche pour mon impôt sur le revenu à payer pour la période de l'année civile ou pour la période dans l'année civile indiquée ci-dessous.

du | année mois jour |

 2 0 | | | |

au | année mois jour |

 2 0 | | 1 2 3 1 |

Votre signature						Date		
-----------------	--	--	--	--	--	------	--	--